

Lundi 30 janvier, les élus communautaires se sont réunis en conseil. Retour sur quelques délibérations adoptées.

En préambule, le Président Henri Baile a souhaité insister sur l'importance des deux premières délibérations présentées ci-après, concernant le Plan Climat Air Energie Territorial et les modes de gestion de l'eau. «Le PCAET est pour les années à venir, un outil de gouvernance qui va nous permettre d'amender notre Projet de Territoire. Il nous encourage dans la valorisation de notre cadre de vie et dans la mise en œuvre de l'incontournable transition énergétique, et ce à tous les niveaux et au travers de toutes nos compétences. Comme vous le savez, Le Grésivaudan est désormais doté d'un Plan Pluriannuel d'Investissements opérationnel et dans le cadre du PCAET, je souhaite porter à votre connaissance le schéma directeur de rénovation énergétique qui a été mis en place, de façon à ce que nous ayons rapidement un diagnostic énergétique qui portera sur l'ensemble de nos équipements. Ainsi pour les années qui viennent nous pourrons investir sur ceux qui sont les plus énergivores: Eurékalp, le gymnase Pierre Aiguille au Touvet, le gymnase Frison Roche à Villard-Bonnot, la direction des déchets au Versoud, le Centre Technique à Saint-Vincent-de-Mercuze, l'espace Aragon à Villard-Bonnot, le gymnase Simone de Beauvoir à Crolles, le boulodrome et la pépinière à Villard-Bonnot, les piscines à Crolles et Pontcharra et enfin le siège de la communauté de communes à Crolles. Tous ces éléments sont bien évidemment en convergence avec la délibération dédiée au PCAET».

1- Faire de la transition écologique la colonne vertébrale des politiques intercommunales

C'est bien l'objet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), sur lequel travaille Le Grésivaudan. Ce document majeur permet d'intégrer et d'assembler les politiques publiques au regard des enjeux de transition écologique. C'est également un outil de gouvernance pour la mise en œuvre des objectifs de transition écologique, conjointement et en complémentarité de l'ensemble des démarches de planification déjà engagées par la collectivité (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement de Mobilité, Plan Alimentaire Territorial...) et dans lesquelles le volet transition était déjà intégré. L'élaboration de ce PCAET est passé par un état des lieux et une phase de diagnostic qui se sont déroulés entre février 2021 et juin 2022. Ce diagnostic a permis de faire apparaître des enjeux dont découlent des priorités d'actions pour que communes et intercommunalité relèvent le défi de la transition, tout en dépassant ses frontières administratives et en associant les acteurs économiques et locaux. La communauté de communes s'est donnée trois orientations :

- 1. Devenir un territoire à « Energie positive » à horizon 2050. Cela se traduit par une volonté de réduire de 21 % les consommations énergétiques du territoire, soit 25 % par habitant et de doubler la production énergétique renouvelable par rapport à 2018 afin d'atteindre une couverte de 35 % des besoins.
- 2. S'engager vers une « neutralité en carbone » en réduisant :
 - de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de son territoire à horizon 2030, soit une baisse de 34 % des émissions par habitant,
 - de 28,5 % les émissions de particules fines,
 - de 44,2 % les émissions d'oxyde d'azote,

Agenda, ordres du jour et délibérations sur <u>www.le-gresivaudan.fr/conseil</u> **Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur YouTube.

<u>Contacts</u>: Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16 <u>presse@le-gresivaudan.fr</u>

- de 39,3 % les émissions de Composés Organiques Volatiles Méthaniques.
- 3. Devenir un territoire exemplaire, qui soit un espace d'innovation et de dialogue.

Ces orientations se déclinent en 9 axes stratégiques pour le territoire qui visent à diffuser ces engagements au sein de l'ensemble des politiques publiques et des compétences que Le Grésivaudan exerce.

- 1. Accompagner la rénovation des bâtiments (habitat et tertiaire) en tenant compte du réchauffement climatique et encourager la sobriété d'usage.
- 2. Amplifier et diversifier la production énergétique renouvelable, respectueuse de l'environnement et de la santé.
- 3. Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire.
- 4. Renforcer les capacités de séquestration carbone du territoire et la résilience des activités de montagne, agricoles et forestières.
- 5. Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement.
- 6. Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire.
- 7. Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous pour tous les usages.
- 8. Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan.
- 9. Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire.

Stratégie, orientations et axes ont été adoptés par l'ensemble des élus. A noter, le futur PCAET sera intégré au Projet de Territoire lors de son prochain amendement. Il contribuera et renforcera ainsi l'action politique de l'intercommunalité en faveur de l'environnement. Il guidera les vice-présidences et les actions des services de la Communauté de communes.

2- Eau et assainissement : fixer un cap pour une gestion sobre, vertueuse et solidaire

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Si le transfert de compétence eau et assainissement résultait d'une obligation réglementaire, il est également un vecteur de solidarités intra territoriale, extra territoriale et internationale. Les enjeux autour de la question du partage et des usages de l'eau sont majeurs et il conviendra d'équilibrer les besoins et les ressources en eau au sein du territoire, tout en préservant les milieux naturels. Les besoins en eau humains restent prioritaires. Via la bonne gestion de la ressource en eau, il s'agit également de porter les enjeux du climat et de la transition énergétique.

L'organisation territoriale actuelle de l'eau et de l'assainissement est encore centrée sur l'échelle communale, malgré des améliorations depuis le transfert des compétences. Il est nécessaire, aujourd'hui, de prendre un recul suffisant pour s'inscrire dans une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité et à l'échelle de la gestion des compétences du petit cycle de l'eau, (parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées); l'objectif étant de tendre vers une logique de gestion d'un système (eau ou assainissement) en vue d'une efficience opérationnelle et financière.

Au regard de ces différents éléments, les élus ont acté une série d'orientations pour 2023 :

- Recourir au paiement public généralisé après chaque échéance contractuelle pour répondre à l'objectif de tarif unique sur le territoire,
- Maintenir le système de régie de l'assainissement,
- Découper le territoire par agglomération d'assainissement.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur <u>www.le-gresivaudan.fr/conseil</u> **Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur <u>YouTube</u>.

- Concernant la gestion de l'eau potable, un découpage du territoire nord/sud est validé; il suivra le calendrier suivant :
 - ✓ Crolles-Bernin (mi 2023): contractualisation (exploitation et facturation) avec la SPL Eau de Grenoble,
 - ✓ Le Touvet et Saint-Ismier (fin 2023) : recours à l'accord Cadre « exploitation » Véolia (reprise de la facturation en régie),
 - ✓ Le Cheylas (fin 2023) : reprise en régie,
 - ✓ Tencin (2024) : reprise en régie.